

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF du 2^{ème} RALLYE REGIONAL de PRINTEMPS VHC 15 et 16 mai 2021

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques VHC.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Règlement V1 du 02.02.2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès réception des agréments FFSA et ligue
Ouverture des engagements :	Dès réception des agréments FFSA et ligue
Clôture des engagements :	Lundi 3 mai 2021 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 8 mai 2021 à 8h30
Dates et heures des reconnaissances :	Jeudi 13 mai 2021 de 8h30 à 18h00 Samedi 15 mai 2021 de 8h30 à 12h
Vérifications administratives le :	Samedi 15 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Vérifications techniques le :	Samedi 15 mai 2021 de 10h15 à 12h15 et de 13h15 à 18h45
Horaire de mise en parc de départ	Ouverture : Samedi 15 mai 2021 à 10h15 et à 13h15 Fermeture : Samedi 15 mai 2021 à 12h15 et à 19h00
1 ^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs le :	Samedi 15 mai 2021 à 17h30
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 15 mai 2021 à 19h45
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 15 mai 2021 à 19h45
Briefing concurrents écrit remis aux vérifications administratives :	Samedi 15 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Briefing voitures encadrement et ouvreuse écrit remis aux vérifications administratives :	Samedi 15 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Départ de Clermont l'Hérault 1 ^{er} concurrent :	Dimanche 16 mai 2021 à 8h40
Arrivée à Clermont l'Hérault 1 ^{er} concurrent :	Dimanche 16 mai 2021 à 15h08
Vérification finale le :	Dimanche 16 mai 2021
Publication des résultats du rallye, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé final le :	Dimanche 16 mai 2021
Remise trophées au CH d'entrée de parc fermé (protocole sanitaire) :	Dimanche 16 mai 2021 à 15h08

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Montpellier Méditerranée organise le 2^{ème} Rallye Régional de Printemps en doublure du, 36^{ème} Rallye Régional de Printemps, en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue Régionale du sport automobile Occitanie Méditerranée le : **09 février 2021**
sous le numéro : **R3 / 2021** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro : **105**

Comité d'Organisation

Présidents : Jean-Marie ALMERAS et M. Jacques ALMERAS
Assisté des Membres Bénévoles de l'ASA Montpellier Méditerranée

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots Tél : 06.17.55.16.47

Permanence avant le rallye : Tous les mardis de 17h à 19h30
à l'ASA Montpellier Méditerranée Téléphone : 06.17.55.16.47

Permanence pendant le rallye : **Téléphoner au 06 17 55 16 47**
Les instructions vous seront données lors de votre appel (Protocole Sanitaire)

Organisateur Technique

ASA Montpellier Méditerranée représentée par M. Jacques ALMERAS
Adresses : ASA Montpellier Méditerranée : Allée des loisirs, 34250 Palavas les Flots
M. Jacques ALMERAS : 3 rue St-Exupéry 34430 St Jean de Védas

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA (Ligue) :	M. Robert Clos	6055/0804
Président du collège des Commissaires Sportifs :	M. Claude MARY	1622/0805
Commissaires Sportifs membres du collège :	Mme Michèle BASCOUL	149759/0808
	M. Gérard BERTRAND	5705/0514
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle BASCOUL	149759/0808
Directeur de Course :	M. Pascal MANGIAPAN	21916/0725
Directeur de Course Adjoint au PC :	Mme Sylvie KRZYZANOWSKI	22005/1614
	M. Yannick BARDIN	46622/0721
	M. Patrick RAYER	40676/0812
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	M. Jean Luc DEVRIESE	37766/0816
	Mme Evelyne ROL-ALLE	40773/0801
	M. Jean-Charles GASPERINI	107100/0756
Secrétaire PC :	M. Guy BASCOUL	149758/0808
Commissaire Technique Responsable :	M. Bernard PENILLA	17999/0811
Commissaires Techniques Adjoints :	M. Christian MANGEMATIN	6507/0801
	M. Michel MOLINES	9502/0801
	M. Sébastien BOUSQUET	243494/0809
	M. Jean Michel OTTAVI	1534/0816
Médecin Chef :	Dr. Jean Claude DESLANDES	223706/0811
Référent Protocole Sanitaire FFSA	M. Robert Clos	6055/0804
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M. Thierry LE FOLL	58387/0909
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M. Jean-Claude CHRISTOL	15590/0811
Chargé des relations avec la presse :	Mme Alexia MOULS	180588/0811
Chronométrateur responsable :	Mme Sophie LIMOUZY	243147/0811
Classement :	M. DUROMARIN TOPRALLYE	
Speaker :	M. Alain PEQUINOT	193880/0811

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye Régional de Printemps compte pour :
la Coupe de France des rallyes VHC 2021 (coef 1)
le Championnat de la ligue Régionale du sport Automobile Occitanie Méditerranée 2021
le Challenge BPS 2021
le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2021

1.3P. VERIFICATIONS

Pendant les vérifications administratives et techniques, le port du masque est obligatoire. Du gel Hydroalcoolique sera disponible à l'entrée des vérifications administratives et techniques, les concurrents doivent amener leur stylo.

Seul le concurrent est autorisé à se présenter aux vérifications administratives et 2 personnes aux vérifications techniques.

Les équipages engagés devront consulter le site de l'ASA Montpellier Méditerranée pour consulter leur heure de convocation aux vérifications administratives qui auront lieu le :

Samedi 15 mai 2021 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30 Salle Georges Brassens boulevard Paul Bert à Clermont l'Hérault.

Les vérifications techniques auront lieu le : Samedi 15 mai 2021 de 10h15 à 12h15 et de 13h15 à 18h45 à l'espace Gare de Clermont l'Hérault.

Les vérifications finales seront effectuées au garage ROUQUETTE 3 et 5 rue Pascal 34800 Clermont l'Hérault

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} rallye Régional de Printemps VHC 2021 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement accompagnée de la fiche « vérification technique Préliminaire » et accompagnée de la fiche « speaker » tout doit être obligatoirement et entièrement rempli**, avant le Lundi 3 mai 2021 à minuit.

Les équipages doivent obligatoirement (protocole sanitaire), envoyer les photocopies des 2 licences et des 2 permis de conduire.

La liste provisoire des engagés publiée sur le site : www.asa-montpellier.com tient lieu de confirmation d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum y compris les voitures du Rallye moderne.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative de l'organisateur : 270 €
- Sans la publicité facultative de l'organisateur : montant de l'engagement doublé.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera retenue que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques devront être établis à l'ordre de « ASA Montpellier Méditerranée ».

Pour être acceptées, les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées.

Les concurrents qui auront envoyé leur engagement accompagné du montant des droits d'engagement seront prioritaires.

Les concurrents n'ayant pas fait parvenir leur engagement accompagné du chèque du montant des droits d'engagement seront placés en liste d'attente par ordre d'arrivée du courrier.

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou e-mail avant le début des vérifications. Une somme forfaitaire de 40 € sera retenue sur le montant de l'engagement pour frais. En cas de forfait pour suspicion Covid, aucun frais ne sera retenu (attestation médicale à l'appui)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les concurrents doivent remplir obligatoirement la fiche FFSA « VERIFICATION TECHNIQUE PRELIMINAIRE » et doivent la dater et signer.

Les concurrents s'engagent sur l'exactitude des renseignements qu'ils inscrivent sur cette fiche.

Toute erreur involontaire ou volontaire ainsi que les renseignements exacts inscrits par le concurrent sur cette fiche lui sera opposable.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance : parking de la gare à Clermont l'Hérault. La vitesse y est limitée à 30km/h. Pour des raisons de superficie de parc, les remorques ne sont pas autorisées sur le parc d'assistance. Le parking remorque est situé au complexe sportif l'Estagnol de Clermont l'Hérault, (Piscine, Stade). Le parking remorque n'est ni surveillé, ni gardé.

Le dimanche 16 mai 2021, pendant la compétition, les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès sur le parc d'assistance.

Conformément au Protocole Sanitaire FFSA, article 3, le personnel d'assistance est limité au strict nécessaire. Le port du masque est obligatoire sur le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2.P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 36ième Rallye Régional de Printemps 2021 représente un parcours de 161,02 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,52 km.

Les Épreuves Spéciales sont :

CABRIERES - NEFFIES 1 - 4 : 6,11 km

MONTESQUIEU - FOS 2 - 5 : 7,15 km

FAUGERES – PEZENES Les-Mines 3 - 6 : 5,50 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :

Jeudi 13 mai 2021 de 8h30 à 18h00.

Samedi 15 mai 2021 de 8h30 à 12h00.

Conformément au Protocole Sanitaire FFSA

Le road-book est à télécharger sur le site de l'ASA Montpellier Méditerranée à partir du samedi 08 mai 2021 www.asa-montpellier.com

Les autocollants « RECONNAISSANCE » seront apposés sur les véhicules de reconnaissance par les contrôleurs des reconnaissances au départ de l'ES 1 Cabrières – Néffies, le jeudi 13 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021 pendant les heures des reconnaissances. Il est demandé aux concurrents de ne pas descendre du véhicule à cette occasion (Respect du protocole sanitaire).

6.3P. AFFICHAGE

Le panneau d'affichage officiel sera situé à l'entrée de la salle Georges Brassens.

Le Protocole Sanitaire FFSA, article 4, prévoit un affichage dématérialisé des classements, résultats, décisions, ... Il sera disponible par internet via les téléphones portables.

Les documents officiels seront visibles sur le site de l'ASA Montpellier Méditerranée www.asa-montpellier.com et les classements sur le site www.toprallye.com, des affiches reprenant l'adresse des sites seront apposées à l'entrée du PC ainsi qu'au CH d'entrée et de sortie du parc fermé et de regroupement.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Des trophées souvenir du rallye récompenseront les 2 membres de l'équipage. Ils seront distribués au CH d'entrée de parc fermé final à tous les équipages qui finiront le rallye.

Les 3 premiers équipages classés au scratch recevront une coupe sur le podium (protocole sanitaire).